



## Cazals Manzo Pichot Saint Quentin poursuit son développement avec la nomination d'Aurélie Urvois en qualité de Counsel

Paris, le 8 avril 2025

Le cabinet Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est fier d'annoncer la nomination d'**Aurélie Urvois** au rang de counsel, une évolution naturelle pour une professionnelle qui incarne pleinement les valeurs du cabinet : exigence, transversalité, esprit d'équipe et agilité dans l'approche des problématiques fiscales.

Grâce à cette approche complète, Aurélie accompagne au quotidien une clientèle composée de groupes et sociétés (cotées ou non), de dirigeants, d'entrepreneurs, de familles fortunées et d'investisseurs internationaux, dans la gestion de leurs enjeux fiscaux complexes.



C'est notamment en **contentieux fiscal** qu'Aurélie s'est particulièrement distinguée ces dernières années, développant une expertise pointue et reconnue dans le traitement de litiges à forts enjeux. Elle intervient régulièrement dans le cadre de contrôles et de redressements, en matière de fiscalité des sociétés, immobilière, financière, patrimoniale, et internationale, et représente les clients institutionnels et privés devant l'administration et les juridictions fiscales avec rigueur, combativité et stratégie.

Sa maîtrise technique, sa capacité d'analyse et son sens du détail lui permettent d'élaborer des solutions défensives sur mesure, en lien étroit avec les associés du cabinet. Elle est aujourd'hui un maillon clé de la pratique contentieuse du cabinet.

La nomination d'Aurélie Urvois en qualité de Counsel illustre la volonté du cabinet de faire grandir ses talents et de consolider son modèle de cabinet indépendant, hautement spécialisé et à taille humaine, capable de mobiliser rapidement des expertises croisées pour répondre aux besoins spécifiques d'une clientèle exigeante.

**Aurélie Urvois**, counsel : *« Je remercie grandement l'ensemble des associés du cabinet pour la confiance et la reconnaissance qu'ils m'accordent en me nommant aujourd'hui Counsel. J'aborde cette nouvelle étape de ma carrière avec le même engagement : offrir à nos clients l'accompagnement le mieux adapté à leurs besoins. C'est un réel plaisir de continuer à évoluer dans une équipe aussi talentueuse ! ».*

**Maxence Manzo**, associé : *« Cette évolution s'est imposée comme une évidence. Aurélie allie exigence, souplesse et intelligence de situation. Son regard transversal et son implication dans les dossiers pour faire émerger des solutions concrètes font une grande différence auprès de nos clients. Sa nomination est un signal fort envoyé à l'ensemble de notre écosystème : nous continuons à miser sur l'excellence et l'humain. »*

**Bertrand de Saint Quentin**, associé : *« Aurélie incarne parfaitement l'ADN de notre cabinet : une approche sans silos de la fiscalité, une grande technicité et un engagement constant au service des clients. Sa promotion est une reconnaissance méritée de son apport décisif, en particulier dans notre pratique contentieuse qu'elle contribue activement à structurer. »*

Thomas Cazals  
tcazals@cazalsmanzo.com

Maxence Manzo  
mmanzo@cazalsmanzo.com

Romain Pichot  
rpichot@cazalsmanzo.com

Bertrand de Saint Quentin  
bdesaintquentin@cazalsmanzo.com

Pierre Ullmann  
pullmann@cazalsmanzo.com

Xavier Colard  
xcolard@cazalsmanzo.com

Thomas Claudel  
tclaudel@cazalsmanzo.com

Grégoire Caulliez  
gcaulliez@cazalsmanzo.com

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est un cabinet d'avocats d'affaires dédié au droit fiscal. Ses huit associés et leurs collaborateurs accompagnent sur tous les aspects fiscaux une clientèle d'entreprises, d'investisseurs et de particuliers, tant pour leurs opérations françaises qu'internationales.